

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, MRC de Rimouski-Neigette, tenue le 7 janvier 2013, à 20hrs, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, à laquelle séance il y avait quorum.

**RÉSOLUTION 019- 2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196-2012
INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme a été révisé et que le Conseil s'engage à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à ce Plan ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière peut modifier, abroger ou remplacer son règlement sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le *Règlement sur les dérogations mineures numéro 143-2006 et ses amendements* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenue une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 26 novembre 2012, conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Emilio Dumais , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil adopte, par la présente, le règlement numéro **196-2012** intitulé « Règlement sur les dérogations mineures ».

QUE le règlement est inscrit aux livres des règlements et est comme s'il était ici au long récit.

QUE la secrétaire-trésorière de la Municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de Rimouski-Neigette.

Avis de motion donné le 3 décembre 2012
Adopté séance tenante, ce 7^e jour de janvier 2013
Copie conforme, le 9 janvier 2013

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale
& secrétaire/trésorière

